

**DIRECTION
DES RESSOURCES
HUMAINES**

55, Boulevard Diderot,
CS 22305,
75610 Paris Cedex 12

Pour nous contacter :

Concours.statutaires.sap
@aphp.fr

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE-HÔPITAUX DE PARIS
DEPARTEMENT DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES
Service Concours Statutaires - Arrêté n° 401/2026/28**

Le Directeur Général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris ;

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 92-1098 du 2 octobre 1992 relatif à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris et modifiant le Code de la Santé Publique ;

Vu le décret n° 2011-660 du 14 juin 2011 portant statuts particuliers des personnels administratifs de la catégorie B de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2011-661 du 14 juin 2011 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2019-747 du 19 juillet 2019 relatif au diplôme d'assistant de régulation médicale et à l'agrément des centres de formation d'assistant de régulation médicale ;

Vu le décret du 04 juillet 2022 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté du 27 septembre 2012 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours externe et interne permettant l'accès au premier grade du corps des assistants médico-administratifs de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté directorial du 6 juillet 2023 relatif aux missions et à l'organisation de la Direction des Ressources Humaines de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté n° ANA 401 2025 05 0007 du 11 juin 2025 portant nomination de Monsieur Marc BERTRAND-MAPATAUD, à compter du 16 juin 2025 en tant que Directeur des Ressources Humaines ;

Vu l'arrêté n° IDF-2025-06-16-00031 du 16 juin 2025 portant délégation de signature du directeur des ressources humaines de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris ;

Le Directeur des Ressources Humaines entendu ;

**DIRECTION
DES RESSOURCES
HUMAINES**

55, Boulevard Diderot,
CS 22305,
75610 Paris Cedex 12

Pour nous contacter :

Concours.statutaires.sap
@aphp.fr

- ARRETE -

ARTICLE 1 : Le jury du concours externe pour l'accès au corps des assistants médico-administratifs - branche « assistance de régulation médicale » de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, publié le 26 mai 2026 au registre des actes administratifs n° 75-2026-05-26-00022, est constitué comme suit :

Le directeur de l'établissement organisateur du concours ou son représentant,

PRESIDENT :

Frédéric LEROY Directeur	Direction des ressources du siège Assistance Publique - Hôpitaux de Paris
------------------------------------	--

MEMBRES :

Un fonctionnaire hospitalier de catégorie A AP-HP :

Yves SEGUE Cadre de santé formateur	Centre de Formation des Assistants de Régulation Médicale des 8 SAMU d'Ile de France Assistance Publique - Hôpitaux de Paris
--	--

Un praticien hospitalier hors AP-HP :

Alain-Gil MPELA Praticien hospitalier	Responsable ReSAM 77 - Département Médecine d'Urgence Groupe Hospitalier SUD Ile-De-France Hors Assistance Publique - Hôpitaux de Paris
---	--

Un professeur de l'enseignement du second degré, enseignant dans une discipline correspondant aux branches ouvertes au concours hors AP-HP :

Matthieu REYNAUD	Formateur CFARM / Assistant de Régulation Médicale SAMU 74 - Centre 15 Centre Hospitalier Annecy Genevois Hors Assistance Publique - Hôpitaux de Paris
-------------------------	---

ARTICLE 2 : Le Directeur des Ressources Humaines assurera l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 24 juillet 2026

Pour le Directeur Général,
Pour le Directeur des Ressources Humaines
empêché,
Pour le Directeur du Département
Développement des compétences
L'Adjointe au Directeur

SIGNE

Marine LAMOLIE